

LA FTQ ENTREPREND UNE VASTE CAMPAGNE
POUR SÉCURISER ET AUGMENTER LES
REVENUS DE RETRAITE DE TOUT LE MONDE

POURQUOI?

Le système québécois de sécurité du revenu à la retraite ne fonctionne pas. Un trop grand nombre de personnes retraitées sont condamnées à la pauvreté.

Bien sûr, on peut compter sur des revenus stables provenant de sources publiques (RRQ et programme de Sécurité de la vieillesse), mais ils sont insuffisants. De plus, de moins en moins d'entreprises offrent des « fonds de pension » qui garantissent des rentes. De fait, la grande majorité des entreprises n'offre aucun régime de retraite, quel qu'il soit.

Quant au REER, en raison de son caractère volontaire et d'une capacité d'épargne insuffisante, le montant accumulé lors du départ à la retraite est nul ou nettement insuffisant.

IL FAUT QUE ÇA CHANGE

Avec le système actuel, presque la moitié (45%) des personnes retraitées de 65 ans et plus sont financièrement démunies, les femmes plus encore que les hommes.

Nous croyons que le Québec d'aujourd'hui doit assurer une rente décente à tout le monde.

COMMENT FAIRE?

Nous mettons de l'avant
3 revendications

POUR QUE ÇA CHANGE

Pour que les lois soient
modifiées, informez les
députés et les députées
de nos revendications

Pour la marche à suivre,
visitez
www.ftq.qc.ca



Parlez-en
à d'autres!

Participez
aux activités!

Pour nous joindre

565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-0311



Une retraite
à l'abri
des soucis

Bonifier la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec (RRQ) est le régime auquel tous les travailleurs et travailleuses contribuent, de même que leur employeur en leur nom. Le RRQ procure une rente, indexée au coût de la vie, toute la vie durant.

Où est le problème? Le RRQ remplace environ 25 % des revenus de travail sur lesquels vous avez cotisé si vous prenez votre retraite à 65 ans. En 2014, le RRQ a versé une rente mensuelle moyenne de 578 \$ aux hommes et 391 \$ aux femmes. C'est nettement insuffisant.

SALAIRE ANNUEL MOYEN	RENTE À 65 ANS
26 800 \$	6 390 \$
40 200 \$	9 585 \$
53 600 \$	12 780 \$
70 000 \$ et plus	12 780 \$

La solution

Bonifier progressivement le RRQ : doubler la rente du RRQ de 25 % à 50 % des revenus de travail; augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser de 53 600 \$ à 70 000 \$ (comme la CSST et le RQAP); hausser l'exemption sur laquelle aucune cotisation n'est prélevée de 3 500 \$ à 7 000 \$ annuellement.

SALAIRE ANNUEL MOYEN	RENTE À 65 ANS
26 800 \$	12 780 \$
40 200 \$	19 705 \$
53 600 \$	25 560 \$
70 000 \$ et plus	33 650 \$

Doubler la rente du RRQ coûte moins que le double de la cotisation!

IMPACT DE NOS REVENDICATIONS SUR LA COTISATION SALARIALE REQUISE EN \$ CONSTANTS (BARÈMES 2015)

Année	Salaire	26 800 \$	40 200 \$	53 600 \$	70 000 \$
Actuel		1 260 \$	1 970 \$	2 680 \$	2 730 \$
1		1 329 \$	2 102 \$	2 879 \$	3 100 \$
2		1 398 \$	2 234 \$	3 078 \$	3 470 \$
3		1 467 \$	2 366 \$	3 277 \$	3 840 \$
4		1 535 \$	2 498 \$	3 476 \$	4 210 \$
5		1 604 \$	2 630 \$	3 675 \$	4 580 \$
6		1 673 \$	2 762 \$	3 874 \$	4 950 \$
7		1 742 \$	2 894 \$	4 074 \$	5 320 \$

Bonifier le Supplément de revenu garanti (SRG)

Le programme fédéral d'assistance comprend notamment la Pension de la sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). La SV est payée à la plupart des Canadiens et Canadiennes, le SRG est payé aux personnes à faible revenu qui en font la demande. Ces prestations, indexées au coût de la vie, sont payées à 65 ans par le gouvernement fédéral.

Où est le problème? Même en recevant le plein montant de la SV et du SRG, les aînés ont peine à pourvoir à leurs besoins essentiels. Les femmes seules, les personnes handicapées et les autochtones sont parmi les plus pauvres. Voici le maximum de ce que l'on peut retirer de ce programme si l'on ne bénéficie d'aucun autre revenu (janvier-mars 2015) :

	PERSONNE SEULE	COUPLE
SV ¹ mensuel	563,74 \$	563,74 + 563,74 \$
SRG ² mensuel	764,40 \$	506,86 + 506,86 \$
Total annuel	15 937,68 \$	25 694,40 \$

1. SV : Pension de la sécurité de la vieillesse
2. SRG : Supplément de revenu garanti

La solution

Hausser sur-le-champ d'au moins 15 % les barèmes du Supplément de revenu garanti (SRG) payé aux aînés les plus pauvres. Rendre l'inscription au SRG automatique. Payer la pleine rétroactivité aux aînés lésés par l'application du programme actuel.



Sécuriser les rentes des travailleurs et des travailleuses

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite prévoit que les caisses de retraite des régimes à prestations déterminées doivent être suffisamment pourvues pour garantir les rentes promises aux travailleurs et travailleuses.

Où est le problème? Certains régimes sont privés de sommes importantes car la législation permet aux entreprises d'étaler le paiement des déficits des caisses de retraite. Or, quand les entreprises sont en difficulté financière et se mettent sous la protection de la cour, elles n'ont plus à faire les paiements pour combler le déficit du régime. De plus, cette dette aux travailleurs et aux travailleuses n'est pas prioritaire aux yeux de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

La solution

Modifier la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprises pour assurer le versement des argents dus aux régimes et, une fois ces mesures en place, envisager la création d'une assurance pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses.

NOS ALLIÉS

